

Nucléaire : pièces défectueuses (dont la fameuse cuve de l'EPR) et falsifications dans les usines Areva (devenue Orano) du Creusot.

La justice veut-elle enterrer l'affaire, énorme scandale industriel ? La plainte a été déposée le 4 mai 2016, il y a donc 6 ans jour pour jour...

Rappel : [Dépêche AFP du 4 mai 2016](#) (voir aussi ci-dessous)

En avril 2015, à la faveur d'un changement de dirigeants (*), Areva (**) informait l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) que la cuve du réacteur EPR de Flamanville, fabriquée depuis plusieurs années et déjà installée dans le réacteur, était en réalité défectueuse.

Suite à cet aveu, des investigations ont permis de mettre à jour pendant plus d'un an de nouvelles révélations sur les pratiques criminelles d'Areva et l'incurie (voire la complicité) de l'ASN : il a été ainsi montré que des milliers de pièces défectueuses ont été produites et souvent installées dans divers réacteurs en France et à l'étranger. Pire : d'innombrables documents de certification ont été falsifiés, parfois grossièrement, sans que l'ASN ne s'aperçoive de quoi que ce soit (***) .

Tant et si bien que, le 4 mai 2016, comme en atteste [la dépêche AFP](#) du même jour, l'Observatoire du nucléaire déposait une plainte en justice contre Areva et contre l'ASN pour "*Faux, usage de faux et mise en danger de la vie d'autrui.*"

Il est à noter que c'est six mois plus tard (voir article ci-dessous) que l'ASN a à son tour déposé plainte, assurément pour essayer de se placer dans le camp des accusateurs et non celui des accusés. Cette petite manoeuvre ne devrait pas tromper la justice... si jamais celle-ci se souvient qu'elle doit instruire les plaintes et faire toute la lumière sur cette affaire gravissime.

Aujourd'hui, 4 mai 2022, cela fait six ans jour pour jour que la plainte de l'Observatoire du nucléaire a été déposée et la justice ne donne toujours aucune nouvelle de ses investigations... si elles existent !

(*) Areva savait depuis des années que la cuve était défectueuse et a maintenu secrète cette information pourtant cruciale, mais ce n'est qu'après le départ d'Anne Lauvergeon et le décès de son successeur Luc Oursel que l'aveu a été fait auprès de l'ASN qui, elle, n'avait rien vu (ou rien dit...)

(**) Areva est devenue Orano depuis : l'industrie nucléaire a souvent changé les noms des entreprises ou sites déconsidérés...

(**) L'ASN n'a donc rien découvert par elle-même, contrairement à une légende savamment entretenue pour maintenir dans l'opinion l'idée que le nucléaire français serait "parfaitement contrôlé"...

RAPPEL - AFP - Le 04 mai 2016 à 14h30

Areva : l'Observatoire du nucléaire dépose plainte pour "faux" et "mise en danger d'autrui"

<http://www.connaissancedesenergies.org/afp/areva-lobservatoire-du-nucleaire-depose-plainte-pour-faux-et-mise-en-danger-dautrui-160504>

L'Observatoire du nucléaire a annoncé mercredi le dépôt d'une plainte pour "faux, usage de faux et mise en danger d'autrui" dans l'affaire des anomalies présumées lors de la fabrication de composants de centrales à l'usine Areva du Creusot (Saône-et-Loire).

Dans cette plainte contre X, dont l'AFP a obtenu copie, l'association anti-nucléaire rappelle que, selon l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), 400 pièces produites dans cette usine "ne correspondraient pas à la réalité", alimentant les craintes d'une falsification des résultats des tests de contrôle de qualité. "Cinquante pièces seraient en service sur le parc électronucléaire français", selon la même source.

"Nul ne sait quelle centrale est concernée et quelles précautions doivent être prises par la population eu égard à ce problème de sûreté", alerte l'association. "La mise en danger est donc permanente et il est urgent que ces documents falsifiés soient entre les mains de la justice", poursuit-elle.

Areva avait annoncé vendredi que des "anomalies" avaient été détectées dans le suivi des fabrications d'équipements au sein de son usine du Creusot, où a notamment été fabriquée la cuve du réacteur EPR de Flamanville (Manche) dont l'acier présente un défaut de composition.

Selon l'avocat de l'Observatoire du nucléaire, Me Emmanuel Riglaire, la plainte a été envoyée mercredi au tribunal de grande instance de Chalon-sur-Saône. Estimant "indispensable de stopper immédiatement les installations nucléaires concernées", l'association réclame dans un communiqué que l'enquête détermine "si des complicités, par exemple chez EDF et l'ASN, ont aidé Areva à écouler ses pièces défectueuses pendant des décennies jusqu'à l'affaire des cuves des EPR".

SIX MOIS PLUS TARD, l'ASN porte plainte à son tour pour essayer de masquer sa propre culpabilité :

Les Echos - 25 octobre 2016

Nucléaire : l'ASN saisit la justice sur les irrégularités de l'usine du Creusot

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a saisi le procureur de la République dans l'affaire des « irrégularités » constatées à l'usine d'Areva au Creusot.

L'affaire des « irrégularités » constatées à l'usine d'Areva au Creusot (Saône-et-Loire) pourrait se retrouver devant les tribunaux. Lors d'une audition devant l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPECST) de l'Assemblée Nationale mardi, Pierre-Franck Chevet, le président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), a annoncé avoir saisi le procureur de la République sur le sujet.

« *Nous avons été amenés à faire un signalement au procureur de la république compétent* », a-t-il déclaré devant les parlementaires. Un peu plus tôt lors de l'audition, Bernard Fontana, PDG d'Areva NP (la division réacteurs du groupe nucléaire), avait dit s'attendre à des suites judiciaires.

Une telle saisine est prévue par l'article 40 du Code de procédure pénale, qui prévoit que tout officier public ou fonctionnaire ayant connaissance d'un crime ou d'un délit dans le cadre de ses fonctions est tenu d'en « *donner avis sans délai au procureur de la République* ». Celui-ci a la charge d'apprécier s'il doit ensuite engager une procédure judiciaire. « *Il peut décider de classer le dossier, de juger les faits prescrits ou de lancer une enquête préliminaire* », explique une source au fait du dossier.

Des anomalies susceptibles de poser des problèmes de sûreté

Areva [avait reconnu en mai 2016 avoir découvert des « irrégularités »](#) dans des dossiers de fabrication de pièces dans son usine du Creusot : ne répondant pas aux normes prévues, ces dossiers ont été falsifiés de sorte à pouvoir malgré tout livrer les pièces correspondantes (« Les Echos » du 3 mai). Des pratiques à nouveau qualifiées mardi, lors de l'audition, d'« *inacceptables* », aussi bien par l'ASN et EDF que par Areva.

Depuis cette découverte, des centaines de dossiers ont été audités. Certains ont révélé des anomalies susceptibles de poser des problèmes de sûreté, notamment sur des générateurs de vapeur, des composants majeurs des réacteurs.

La décision prise par Areva de vérifier l'ensemble de ses dossiers, soit près de 6.000 unités, « prendra encore un ou deux ans, et on va trouver d'autres irrégularités ! », a commenté Pierre-Franck Chevet.